

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9168**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence : Licence Arts, lettres, langues, mention musique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Provence (Marseille) Aix-Marseille I, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université d'Aix-Marseille I, Recteur de l'académie

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

133 Musique, arts du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel aura pour vocation d'assurer les activités suivantes :

- 1- Pratique musicale & enseignement
- 2- Production / création musicale
- 3- Initiation à la conception de projets culturels & à la Recherche

Ce professionnel aura pour vocation d'assurer les activités suivantes :

Pratique musicale & enseignement Production / création musicale Initiation à la conception de projets culturels & à la Recherche

Les compétences associées sont : (les n° renvoient aux n° des activités ci-dessus)

Lire et interpréter une partition

Évaluer l'interprétation d'une œuvre

Diriger un chœur (indiquer les entrées, battre les mesures, utiliser la gestuelle adéquate)

Écouter et reproduire une mélodie

Composer et écrire la partition d'une œuvre musicale

Arranger l'œuvre par le biais de logiciels de Musique assisté par ordinateur

Participer à des projets de création inter artistiques

Identifier la thématique portée par le projet

Identifier les incontournables du projet et les acteurs porteurs

Concevoir le programme

Participer à l'élaboration et mise en œuvre du projet (demande d'autorisation, recherche de subvention...)

Valoriser une ou plusieurs créations auprès de professionnels et du grand public

Maîtriser le champ musicologique et la relation entre musicologie historique et sciences humaines et sociales (esthétique, anthropologie, sociologie, herméneutique, interprétation, sémiotique, rhétorique, poétique...).

Connaître les enjeux actuels de la musicologie

Identifier les enjeux des métiers de la recherche

Maîtriser le langage musical occidental et l'Histoire de la musique du Moyen Age au XXIe siècle

Connaître d'autres formes et styles de musique (musiques extra européennes, musiques improvisées, musiques populaires modernes, musiques traditionnelles, musiques anciennes).

Faire preuve de créativité.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Enseignement

Recherche

Spectacle

Action musicale

Professeur d'enseignement artistique (si poursuite d'études. La licence permet l'entrée au CEFEDM ou au CFMI pour les étudiants titulaires d'une médaille d'or du conservatoire)

Intervenant de l'action musicale (délégués, chargés de mission, Intervenants en projets culturels...).

Musicien interprète.

Chercheur et musicologue, critique musical (poursuite d'études en Master).

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2106 : Enseignement des écoles

L1202 : Musique et chant

K2105 : Enseignement artistique

Réglementation d'activités :

Néant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) en termes de 100% d'enseignants
En contrat d'apprentissage	X	Non
Après un parcours de formation continue	X	Jury composé de 5 membres : directeurs et enseignants du département, président de la commission pédagogique.
En contrat de professionnalisation	X	Non
Par candidature individuelle	X	Jury composé de 5 membres : directeurs et enseignants du département, président de la commission pédagogique.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	Directeurs et enseignants du département, professionnels, président de la commission pédagogique et représentant de la formation continue.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999
Arrêté(s) du 11 juillet 2008 relatif aux habilitations de l'université de Provence.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté(s) du 11 juillet 2008 relatif aux habilitations de l'université de Provence.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Habilitation n° 20081034

Pour plus d'informations

Statistiques :

2004/2005

Licence 1 : 124 inscrits — 68 présents — 52 admis 76% admis/présents
Licence 2 : 71 inscrits — 68 présents — 57 admis 84% admis/présents
Licence 3 : 55 inscrits — 41 présents — 38 admis 93 % admis/présents

2005/2006

Licence 1 110 inscrits — 61 présents — 41 admis 67 %admis/présents
Licence 2 69 inscrits — 58 présents — 50 admis 86 %admis/présents
Licence 3 70 inscrits — 50 présents — 45 admis 90 %admis/présents

2006

Licence 1 100 inscrits
Licence 2 57 inscrits
Licence 3 64 inscrits

Autres sources d'information :

<http://www.up.univ-mrs.fr/> (UFR LACS) <http://www.architecturescontemporaines.com>

[Université d'Aix-Marseille I](#)

Lieu(x) de certification :

Université de Provence (Marseille) Aix-Marseille I : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône (13) [Marseille Saint-Charles]
Ministère chargé de l'enseignement supérieur : Île-de-France - Paris (75) [PARIS]

Université de Provence - 3 place Victor Hugo 13331 Marseille cedex 03.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Aix en Provence, Marseille.

Convention signée avec le Conservatoire Darius Milhaud d'Aix-en-Provence, en **septembre 2009**.

Parcours musicien interprète : dispense de suivi des enseignements de mineure et de certains modules techniques, si l'étudiant inscrit en Licence 1 peut faire acte d'une inscription en début de 3e cycle instrumental et en formation musicale au conservatoire.

Le même certificat a été mis en place la fin de 2009, avec le conservatoire de Marseille.

Historique de la certification :

Fondé en 1970, le **Département de Musique et Sciences de la Musique** de l'Université de Provence propose une formation théorique et pratique conduisant à différents métiers du secteur musical, de l'enseignement aux métiers de la recherche et de la culture.